

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Corps européen de solidarité (CES)

Vous avez moins de 30 ans et vous souhaitez vous engager dans des actions de solidarité (lutte contre l'exclusion, aide aux personnes en situation de handicap, etc.) ? Le Corps européen de solidarité (CES) vous propose des missions dans les pays de l'Union européenne ou dans des pays partenaires. Nous vous présentons les informations à connaître.

Qu'est-ce que le Corps européen de solidarité ?

Le Corps européen de solidarité (CES) vous permet de réaliser des activités de solidarité en **France ou dans un pays étranger**.

Il a remplacé le service volontaire européen (SVE).

Vous pouvez participer à des **actions de solidarité** concernant notamment les domaines suivants :

Lutte contre les exclusions

Éducation et formation

Citoyenneté

Accueil des réfugiés et migrants

Environnement et protection de la nature

Aide aux personnes en situation de handicap

Santé, culture, sport

Prévention des catastrophes et reconstruction.

Ce volontariat vous permet d'acquérir des compétences qui pourront être utiles à votre insertion professionnelle.

C'est aussi une expérience enrichissante sur le plan personnel.

À noter

Vous devez vous engager à respecter les principes du corps européen de solidarité.

Quelles sont les missions du Corps européen de solidarité ?

Les missions du Corps européen de solidarité sont de 3 types :

Vous partez pour une mission de solidarité, dans un pays différent de celui dans lequel vous résidez légalement.

Pour partir, vous devez passer par un organisme agréé (une association par exemple) qui propose des missions (et une formation préalable au départ).

Le volontariat peut être **individuel ou en équipe**.

Vous avez un projet de solidarité de proximité (au niveau local, régional ou national).

Vous devez constituer un **groupe d'au moins 5 personnes** âgées de 18 à 30 ans, résidant légalement en France.

Si votre projet est retenu, vous pourrez bénéficier d'un financement direct.

Le projet peut durer de 2 à 12 mois.

Vous pouvez y participer pendant votre temps libre.

Vous pouvez participer à une opération d'aide humanitaire dans un pays hors de l'Union européenne.

Par exemple, secours apportés après une catastrophe ou protection des réfugiés et des personnes déplacées.

Le volontariat peut être **individuel ou en équipe**.

Une **formation préalable** (en ligne et en présentiel) est **obligatoire**.

À savoir

Les candidats au volontariat d'aide humanitaire sont nombreux. Vous pouvez donc effectuer la formation obligatoire, sans être sélectionné pour une mission par la suite.

Quelle est la durée de la mission de volontaire du Corps européen de solidarité ?

Le volontariat occupe un **temps plein** (30 à 38 heures par semaine).

La mission dure de **2 semaines à 2 mois** (hors jours de voyage).

Vous êtes intégré à un groupe composé d'au moins 5 volontaires originaires d'au moins 2 pays différents.

À savoir

Vous pouvez effectuer autant de volontariats individuels et en équipe que vous le souhaitez, dans la limite de 12 mois cumulés.

La mission dure **entre 2 et 12 mois** (hors jours de voyage).

À savoir

Vous pouvez effectuer autant de volontariats individuels et en équipe que vous le souhaitez, dans la limite de 12 mois cumulés.

La mission dure de **2 semaines à 2 mois** (hors jours de voyage).

Vous êtes intégré à un groupe composé d'au moins 5 volontaires originaires d'au moins 2 pays différents.

À savoir

Vous pouvez effectuer autant de volontariats individuels et en équipe que vous le souhaitez, dans la limite de 12 mois cumulés.

Quelles sont les conditions pour devenir volontaire du Corps européen de solidarité ?

Le Corps européen de solidarité n'impose pas de condition de diplôme ou de niveau en langue étrangère. D'autres conditions existent.

Âge

Pour vous engager dans le Corps européen de solidarité, vous devez avoir **au moins 18 ans et moins de 30 ans** (35 ans pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire).

Vous pouvez candidater à partir de 17 ans, à condition d'avoir 18 ans au début du projet.

Résidence

Vous devez **résider légalement** dans un pays membre de l'Union européenne.

Un jeune peut aussi rejoindre le Corps européen de solidarité s'il réside dans l'un des pays suivants : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Maroc, Moldavie, Monténégro, Norvège, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine.

À noter

Pour certains projets, des conditions de résidence plus strictes sont imposées.

Dans quels pays se déroulent les missions du Corps européen de solidarité ?

La majorité des missions de volontariat se déroule dans les pays suivants :

Pays membres de l'Union européenne (UE)

Pays participants non membres de l'UE (Islande, Macédoine du Nord, Turquie, Liechtenstein, Norvège).

Certains projets menés dans le cadre du Corps européen de solidarité peuvent aussi avoir lieu dans les pays partenaires voisins de l'Union européenne (Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Moldavie, Monténégro, Maroc, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Ukraine).

À savoir

Vous devez postuler pour des missions hors du pays dans lequel vous résidez légalement.

Quels sont les organismes qui accueillent des volontaires du Corps européen de solidarité ?

Les organismes accueillant des volontaires sont labellisés par la Commission européenne.

Il peut s'agir des organismes suivants :

Associations

Organisations non gouvernementales (ONG)

Collectivités territoriales

Établissements ou organismes publics à but non lucratif

Entreprises.

Comment s'inscrire au Corps européen de solidarité ?

Pour participer au CES, vous devez vous inscrire sur le portail du Corps européen de solidarité :

- S'inscrire sur le portail du corps européen de solidarité

Le portail publie des offres d'organismes agréés auxquelles vous pouvez postuler.

Ces organismes peuvent également vous contacter directement après avoir consulté votre profil.

À noter

Un délai d'au moins 3 mois, variable selon les organismes d'envoi, est à prévoir entre le début des démarches et le départ effectif.

Que se passe-t-il quand la candidature dans le Corps européen de solidarité est acceptée ?

Quand votre candidature est acceptée, vous signez un **contrat d'activité** avec votre organisme d'accueil.

La Commission européenne vous adresse par la suite votre **carte Jeune européenne**. C'est une carte numérique.

Cette carte vous permet de justifier votre statut de volontaire et de bénéficier de divers avantages.

Quelle formation reçoit un volontaire du Corps européen de solidarité ?

Avant votre départ, vous bénéficiez d'une formation (appelée préparation à l'envoi).

Elle est organisée par l'organisme agréé (association par exemple) qui vous envoie en mission.

Pendant votre volontariat, vous bénéficiez des appuis suivants :

Formations (appelées séminaires, en ligne ou en présentiel selon les pays concernés)

Soutien linguistique (au moins un accès à une plateforme d'apprentissage en ligne)

Tutorat.

La formation est **obligatoire** si vous réalisez une mission de plus de 2 mois.

Si votre volontariat dure de plus de 2 mois, vous participez obligatoirement à un séminaire à votre arrivée (au cours des premières semaines de volontariat).

Si votre volontariat dure de plus de 6 mois, vous participez aussi à un autre séminaire, à mi-parcours.

Quels sont les frais pris en charge pour un volontaire du Corps européen de solidarité ?

Vous bénéficiez de la **prise en charge de vos frais**, notamment les frais suivants :

Voyage aller-retour

Visa

Logement.

Quelles sont les indemnités et la couverture sociale du volontaire du Corps européen de solidarité ?

Vous bénéficiez d'une **couverture d'assurance**, notamment médicale et responsabilité civile.

Vous recevez une **indemnité**, dite argent de poche, qui varie de 4 € à 12 € par jour selon les pays.

En plus de cet argent de poche, vous êtes nourri (ou vous recevez une indemnité financière pour vous nourrir).

À noter

Si vous avez des frais spécifiques, par exemple du fait d'un handicap, ils peuvent aussi être pris en charge.

Peut-on cumuler le volontariat du Corps européen de solidarité avec des prestations sociales ?

Allocation d'aide au retour à l'emploi (Are)

Vous pouvez être demandeur d'emploi et effectuer un volontariat CES.

Durant votre mission, vous restez inscrit à France Travail (anciennement Pôle emploi), mais vous changez de catégorie dans la classification des demandeurs d'emploi.

Vous serez classé dans la catégorie D. Elle correspond aux personnes sans emploi, mais non immédiatement disponibles.

Le **versement** de vos allocations chômage est **suspendu** pendant la durée de votre mission et reprend après celle-ci.

Attention

Pensez à actualiser votre situation avant le commencement de votre mission. Vous éviterez d'avoir à rembourser un trop-perçu à France Travail.

Votre mission n'a pas de conséquence sur le montant et la durée de vos allocations chômage.

À la fin de votre mission, vous devez actualiser votre situation auprès de France Travail.

Revenu de solidarité active (RSA)

Si vous percevez le RSA ou la prime d'activité, **son versement est suspendu** pendant toute la durée de votre volontariat CES.

Il reprend à l'issue de la mission.

Pensez à déclarer votre changement de situation auprès de votre Caf ou de votre MSA.

Pour déclarer votre changement de situation auprès de votre Caf, vous pouvez utiliser un téléservice.

- Caisse d'allocations familiales (Caf) en ligne

Pour déclarer votre changement de situation auprès de votre MSA, vous pouvez utiliser votre espace personnel en ligne.

- MSA – Espace particuliers

Si vos parents perçoivent le RSA ou la prime d'activité, vous restez comptabilisé dans leur foyer.

Votre indemnité dite argent de poche n'est pas prise en compte dans le calcul de leurs droits.

Le fait d'être en volontariat CES n'a pas impact sur le montant de l'indemnité perçue par vos parents.

Allocation adulte handicapé (AAH)

L'indemnité et l'AAH sont **cumulables**.

L'indemnité dite argent de poche n'est pas prise en compte dans le calcul de l'AAH.

Toutefois, les versements de l'AAH s'arrêtent si vous séjournez **plus de 3 mois à l'étranger**.

Bourse étudiante

Le fait d'être en volontariat CES n'a **pas d'impact** sur votre droit à une bourse étudiante, ni sur son montant. L'indemnité dite argent de poche n'est pas prise en compte dans le calcul de la bourse.

Comment se passe la fin de la mission du Corps européen de solidarité ?

Vous recevez un **certificat de participation** qui atteste que vous avez pris part à des activités du Corps européen de solidarité.

Vous pouvez également **valoriser les compétences** que vous avez acquises en utilisant le Youthpass.

Il s'agit d'un outil de valorisation des compétences créé et reconnu par l'Union européenne dans le secteur de la jeunesse et du sport.

Votre tuteur vous accompagne dans vos démarches.

Volontariats

Service civique

Engagement de service civique

Volontariat associatif

Corps européen de solidarité (CES)

Volontariat international en entreprise (VIE)

Volontariat international en administration (VIA)

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

Participation à la sécurité civile

Sapeur-pompier volontaire (SPV)

Garde nationale et volontariat dans les armées

Volontariat dans les armées

Réserve opérationnelle dans les armées

Réserve opérationnelle de la police nationale

Questions – Réponses

- Une personne en volontariat a-t-elle droit au RSA et à la prime d'activité ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Volontariats

Pour en savoir plus

- Portail européen de la jeunesse
Source : Commission européenne
- Corps européen de solidarité (CES)
Source : Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique
- Principes du corps européen de solidarité
Source : Commission européenne
- Liste des organismes accrédités pour le corps européen de solidarité
Source : Commission européenne
- Découvrir le monde (jeunes.gouv.fr)
Source : Ministère chargé de la jeunesse
- Corps européen de solidarité (CES) : de quoi s'agit-il ?
Source : Commission européenne

Où s'informer ?

- Information jeunesse
- Portail européen de la jeunesse
- Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport/Agence du service civique

Services en ligne

- S'inscrire sur le portail du corps européen de solidarité
Téléservice

**Textes de
référence**

- Code du service national : article L120-1
Dispositions relatives au service civique
- Code du service national : articles R121-47 à R121-50
Carte du volontaire
- Décision n°1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 13 avril 2000
Programme d'action communautaire Jeunesse



Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30